

AVIS À LA POPULATION

AVIS A LA POPULATION CONCERNANT LA REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC D'UNE
FUTURE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR CONSTRUCTIONS GROUPEES DE LA SOCIETE
« MATEXI »

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC AVIS OFFICIEL

La société MATEXI SA, dont le siège social est situé Franklin Rooseveltlaan 180 à 8790 Waregem et le siège régional Hainaut/Namur est situé rue du Berlaimont, n°1 à 6220 Fleurus, informe la population de **l'organisation d'une réunion d'information préalable du public dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement, relative à un projet de constructions groupées, soumis à permis d'urbanisme et d'urbanisation, avec création de voiries et aménagement d'espaces verts (à long terme : +/- 400 logements dont environ 120 maisons et 20 appartements ; dans le cadre de la première demande de permis d'urbanisme : 41 maisons)**, et ce sur le territoire de la commune de Mons, entre les rues de Ciplly, Hector Delanois, Emile Vandervelde et la Nationale 544, sur une superficie d'environ **15,5 ha**, comprenant les parcelles suivantes : 6^{ème} division (Cuesmes), section B n° 802d, 803a, 805d, 806apie 805e, 805m, 906g, 907b, 848H, 902c, 893a5, 904b, 858r, 847h, 848d, 876g, 872y, 806b, 792r2, 905a, 893w4.

Il s'agit d'un projet soumis à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement (catégorie B, article D.29-1 §4 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement), en ce qu'il porte sur une superficie de plus de deux hectares, correspondant à la rubrique 70.11.02 de l'annexe 1 de l'AGW du 4 juillet 2002 arrêtant notamment la liste des projets soumis à étude d'incidences (articles D.64 §2 et D.67 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement).

Le bureau d'études agréé en charge de la réalisation de cette étude d'incidences sur l'environnement est le Bureau d'Etudes ARCEA, Chaussée de Binche, n°30, B-7000 Mons, Tél.: +32(0)65 395 900 ; contact@arcea.be.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, **afin d'informer le public sur ce projet et de prendre en compte les observations et remarques de la population dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, une réunion d'information préalable du public, ouverte à tous, se tiendra :**

Le lundi 10 octobre à 19h00

Salle « CALVA »

Rue Ferrer, 1

7033 CUESMES

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;

3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Dans un délai de 15 jours à dater de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, **en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse:**

- **Au Collège communal de Mons, Hôtel de Ville – 7000 MONS**
- **Avec copie de ce courrier au demandeur, à l'attention de Monsieur Gil LAVEND'HOMME** laquelle les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Pour toute information complémentaire, la personne de contact pour le projet est Monsieur Philippe Pieters, Architecte-Urbaniste (info@drea2m.be ou 071/84 02 99)